

Mont-de-Lans, le 17 décembre 2016

REOUVERTURE DU TUNNEL DU CHAMBON NOUS NOUS ETIONS ENGAGES, NOUS L'AVONS FAIT !

Hier, vendredi 16 décembre 2016, le tunnel du Chambon réouvrait à la circulation. Après un travail intense pendant 8 mois de travaux, un nouveau tunnel voit le jour et relie de nouveau l'Isère aux Hautes-Alpes. C'était un immense défi qui a été réalisé dans les temps conformément au plan annoncé par le Département.

Un défi technique réussi : la réouverture dans les temps

En avril 2015, le tunnel du Chambon était fermé à la circulation. 1 an et demi plus tard, il réouvre à la circulation conformément au calendrier prévisionnel, juste avant les vacances de Noël. Au total, en 8 mois seulement, le tunnel de dérivation d'une longueur de 500m a été percé, venant se connecter à la galerie conservée de 500m de l'ancien tunnel.

En toute sécurité, les véhicules peuvent à nouveau circuler depuis hier midi avec des règles de circulation particulières*

La réalisation du chantier du nouveau tunnel d'un montant de 24,4 millions d'euros était aussi un défi financier et politique, réussi grâce à la mobilisation des fonds du Département (45%), de l'Etat (25%) et des deux Régions Auvergne Rhône Alpes et PACA (15% chacune).

L'économie locale est préservée

Les saisons touristiques ont pu être sauvées grâce à la construction de la route de secours, qui avec le passage d'un demi-million de véhicules a permis de restaurer la liaison.

La réouverture temporaire du tunnel va relancer pleinement l'activité grâce aux ouvertures saisonnières en 2017 (hiver et été).

La priorité était de sortir de l'isolement un territoire et de lui redonner une voie d'accès pour son économie et sa vitalité. L'ouverture définitive du tunnel aura lieu à la fin de l'année 2017, qui apportera des perspectives durables au territoire

« Je suis fier de cette réalisation en un temps records. Nous nous y étions engagés, nous l'avons fait. C'est une bouffée d'air pour la région, c'est aussi un signe d'encouragement qui montre que le politique peut tenir ses promesses et agir, dans l'intérêt des citoyens. » affirme Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

**Vitesse de circulation limitée à 50km/h. Circulation autorisée pour les voitures, campings car, cars jusqu'à 26t. Interdiction de circulation pour les PL de plus de 3,5t, hors dérogations locales*

CONTACTS PRESSE :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambon 2015-2017

Au service de la population locale : maîtriser les risques et reconstruire une infrastructure



*Calendrier sous réserve de conditions normales et prévisibles à ce jour

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marie Cabrières – 06 86 05 39 77 – jean-marie.cabrieres@isere.fr